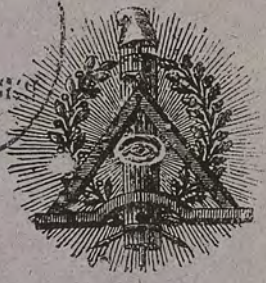
THÉATRE

RÉVOLUTIONNAIRE.

BIBLIOTHÈQUE DU SÉNAT
1232



LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

OU





32f—83

QU'EST-CE QU'UN ROI ?

OU

NOUVEAU CATHÉCHISME DES FRANÇAIS.

Par demande & par réponse, à l'usage de tout bon patriote.



De l'Imprimerie des Amis de la Constitution.

QU'EST-CE QU'UN ROI?

OU

NOUVEAU CATHÉCHISME DES FRANÇAIS.

Par demande & par réponse, à l'usage de tout bon patriote.

D. QU'EST-CE qu'un Roi des Français?

R. Jusqu'á présent ce n'a été qu'un composé d'orgueil, de tyrannie, de lâcheté, de turpitude et de dissolution; un être cruel et méchant par nature et par inclination, à qui souvent de vils flatteurs ont donné le nom de grand, lorsqu'il n'étoit qu'un brigand fameux par la ruine des nations, les ravages, la désolation et le sang répandu; en un mot c'est la boëte de Pandore d'où sont sortis tous les maux.

D. Qui a fait les Rois ?

R. Les véritables Rois, les seuls légitimes, ont été élus par le peuple ; mais des brigands célébres par leurs crimes, après avoir dévasté les empires, les avoir asservis, se sont arrogés ce titre, qu'ils ont fait passer à leur postérité ; c'est de cette manière que la couronne a été transmise à Louis XVI par Hugues Capet, que de lâches historiens n'ont pas rougi d'appeler grand, lorsque, ce n'étoit qu'un usurpateur adroit ; qui a sacrifié toute une nation à ses perfides desseins en établissant le régime féodal, en donnant des milliers de tyrans à la France, qui l'ont opprimée jusqu'à présent.

D. Que devroit être un Roi ?

R. Il devroit être l'homme le plus vertueux, le plus éclairé le plus juste, servir de modèle et d'exemple à la nation qui l'a élevé à cet honneur suprême.

D. Quels sont les fonctions d'un Roi?

R. Ses fonctions sont d'être l'organe de la loi, sans jamais en faire une application contraire, il en est l'exécuteur & non l'auteur, il en est esclave plus qu'un autre et

lorsqu'il l'enfreint il doit être plus sévérement puni.

D. Il n'est donc pas iuviolable ?

R. Non, sans doute, s'il étoit au-dessus des loix il les auroit bientôt anéantis pour en faire d'autres selon ses intérêts, et alors il n'y auroit plus de liberté.

D. Doit-on obéir au roi ?

R. Oui, lorſqu'il commande au nom de la loi; mais, hors ce cas, on doit rejetter de toutes ses forces ses ordres individuels à qui on ne doit qu'un refus.

D. La royauté doit-elle être héréditaire?

R. Non; penser autrement c'eſt penser en eſclave. L'hérédité anéantie, rien ne peut nous remettre dans les fers; le pouvoir exécutif, élective, amovible et diviſé comme il doit l'être nécessairement, surveillera ses opérations réciproques; il ne pourra y avoir une concordance, une coalition affreuse et dangereuse entre tous ses membres pour opprimer le citoyen; et si vous craignez les cabales pour l'élection d'un roi, faites-les disparoître par une loi terrible et précise pour quiconque sera convaincu d'avoir sollicité, fait solliciter ou employer des moyens de séduction pour s'élever à la tête de ses concurrents.

D. Quel eſt le devoir d'un roi ?

R. C'eſt celui d'être juſte ?

D. Avons-nous eu beaucoup de rois de France avec ce titre ?

R. Plusieurs l'ont eu sans le mériter, parceque tous n'ont été que des tyrans, sans qu'on puiſſe en excepter un seul.

D. Ce qu'a dit l'histoire de Charlemagne, Saint-Louis, Louis XII, Henri IV, eſt donc faux ?

R. Oui. Les hiſtoriens ont eu la baſſeſſe de relever avec beaucoup d'emphase quelques vertus communes que des hommes corrompus peuvent avoir de même. Ce qui prouve la dépravation de tous nos rois, puisqu'on s'en est étonné ; mais ces hiſtoriens ont eu le plus grand soin de cacher leurs cruautés et leurs vices.

D. Que reprochez-vous à Charlemagne?

R. Sa vie privée a été auſſi scandaleuse que sa vie publique fut perfide et féroce. Il entretenoit une foule de concubines et de courtisannes ; alliant toujours la débauche, le fanatisme, la scélératesse et l'hypocrisie ; il dépouilloit le malheureux habitant des campagnes pour enrichir des temples, des monastères. Il fonda dix évèchés, plus de vingt

abbayes, augmenta les donations faites par Pepin au pape; c'est pourquoi il est absous des assassinats de plus de vingt millions d'hommes qu'il a fait périr par la famine, le fer et le feu. Il est absous du vol qu'il a fait à ses neveux des états de leur père; il est absous d'avoir dépouillé son beau père, en lui enlevant sa liberté; il est absous de toutes ses perfidies, concertées avec trois papes, de ses débordemens secrets; c'est pourquoi enfin qu'il est canonisé.

D. Que reprochez-vous à Saint-Louis?

R. Je dirai qu'il fut un des rois qui ont fait le plus de mal à la France, par les projets insensés qu'enfanta son cerveau creux et fanatique; qu'après avoir fait des ordonnances contre les jureurs, avoir condamné au feu ceux qui avoient une opinion différente de la sienne, il dévasta son pays en se croisant, et fit périr trois cents mille hommes dans l'Asie et dans l'Afrique, & a ruiné entièrement les Français. Voilà ce qui lui a mérité la gloire d'être canonisé. Aussi il a apporté des reliques, quelques os en poudre, quelques morceaux de bois bénis, qui furent le prix de l'or et du sang des Français.

D. Que reprochez-vous à Louis XII?

R. Son ambition démesurée, qui lui fit ourdir une ligue avec plusieurs seigneurs, pour obtenir la régence du royaume, et fut la cause d'une guerre de cinq ans, qui ruina les domaines du duc de Bretagne et de sa fille, et coûta la vie à des milliers de Français et de Bretons. Devenu roi, il ne fut ni bon pere ni bon époux. Pour répudier sa femme, il rechercha l'amitié du pape Alexandre VI, de ce scélérat, noirci de tous les crimes, souillé d'incestes, d'assassinats. Pourroit-on croire que Louis XII, ce prétendu pere du peuple, ait donné trente mille ducats, une compagnie de cent lances, vingt mille livres de pensions, qui, suivant la progression de l'argent, en vaudroient cent aujourd'hui; une femme au gré de cet incestueux Borgia, fils d'Alexandre VI, pour que ce pape abominable couvre aux yeux des peuples, de son sceau sacrilège, un abandon cruel et illégitime? Peut-on avoir fait une plaie plus profonde à la France, que d'avoir mis à l'encan les offices royaux, dont il tira des sommes énormes, qu'il engloutit dans une guerre aussi malheureuse, aussi folle, aussi injuste que les croisades? Plaie cruelle, qui n'est pas encore cicatrisée. Quoi! ce monarque, ce

Louis XII, aura fait assassiner des milliers d'hommes, aura, par un aveuglement malheureux, lancé l'un sur l'autre, l'habitant, le peuple de Naples, de Milan, de la Sicile, de l'Italie, de la France entière, et s'appellera *père du peuple* ! Un pere fait-il massacrer ses enfans? Engouement stupide! pour des hommes qui ont règné au milieu des désastres, du deuil, des larmes et du sang que leurs ordres ont fait répandre!

D. Que reprochez-vous à Henri IV?

R. Les crimes communs à tous les tyrans, la soif de règner. Je vois Henri invoquant les droits absurdes de l'hérédité de la couronne, armé de ce droit que rien ne peut donner que la volonté suprême de la nation; je le vois, dis-je, faire couler des torrens de sang français, pour s'asseoir, malgré elle, malgré ses vœux, sur son trône, qui n'existe, ne se soutient, que par sa puissance, sur lequel elle seule a des droits imprescriptibles, inaliénables, héréditaires, et éternels.

La nation souveraine est libre de recevoir ou rejetter un agent qui se propose pour exécuter ses ordres suprêmes, quand elle a manifesté sa volonté, aller contre est un crime.

Si Henri eût consulté l'humanité, la raison,

il eût dit : Je ne veux pas règner sur les débris de la France en cendres, puisque presque toutes les villes ne veulent point me recevoir pour l'exécuteur de leurs loix : je me contente de me dévouer à celles qui veulent bien me reconnoître. Voilà ce qu'eût dit un roi, c'est-à-dire un homme qui n'eût voulu gouverner que pour l'intérêt des peuples. Il est donc prouvé que Henri, agissant autrement, n'étoit qu'un brigand, qui n'a consulté qu'un calcul oppressif, individuel, qu'une ambition héréditaire, et n'a vu que des intérêts perfides, auxquels il a tout rapporté, et non les malheurs généraux dont il a été la cause.

C'est ce même Henri qui, au sein des horreurs de la guerre civile, se noyoit dans les voluptés ; et, tandis que des milliers de Français s'égorgeoient pour soutenir ses prétentions au trône de la nation, il avoit des maîtresses avec lesquelles il se consoloit, et oublioit le sang et les larmes qu'il faisoit répandre, il oublioit des meurtres dont il est comptable aux yeux de la nation.

Les Français ont été si écrasés sous de mauvais rois, que Henri ayant marqué des vertus très-ordinaires, ils en ont été éblouis.

On cite souvent un proverbe populaire

qui a consacré, dit-on, le vœu de ce prince en faveur des agriculteurs. Que doit-on admirer dans ce vœu, que leur a-t-il donné pour en obtenir l'effet? Voyons si l'agriculteur, digne de l'amour, du respect des rois, comme du reste des humains, l'a si fort intéressé. J'ouvre en frémissant ce recueil infernal, connu sous le code des chasses; je le vois imaginer des supplices pour tout agriculteur qui, usant du droit de la nature, chassera les bêtes fauves qui dévastent le champ que ses sueurs ont arrosé. Écoutons-le avec effroi, *le paysan surpris avec un fusil, autour d'une remise, sera mené et fouetté tout autour du buisson où il aura été trouvé jusqu'à effusion de sang.* Est-ce un barbare ignorant, ou Henri IV, qui s'exprime avec tant de sang froid, avec un mépris pour le nom d'homme qui fait frissonner? Agriculteurs, oui c'est vous, ce sont ses vertueux nourriciers qu'il outrage ainsi! Quoi! Henri, tu préfères un plaisir barbare aux droits éternels, au sang de l'agriculteur! Étois-tu en délire lorsque tu dictas ces loix absurdes et féroces? Non, non, tu les rédigeois avec une tranquillité cruelle, avec une tranquillité tyrannique; tu vou-

lois façonner un joug et désarmer la nation, comme tu l'avois déjà manifesté par ton édit du 4 août 1598. Il fait défense de porter des armes à feu sous la peine de deux cens écus d'amende, et de garder prison jusqu'au payement, pour la premiere fois, et de perte de tous ses biens et de la vie pour la seconde. Et de la vie. Grand dieu! est-ce un homme? est-ce un roi? est-ce un tyran? François, prononcez.

On le loue beaucoup d'avoir accordé quelques vivres à Paris, qu'il assiégeoit; mais cela n'empêcha pas que trente mille hommes n'y mourussent en un mois de la famine, qui étoit son ouvrage. Enfin il augmente, altère la valeur des monnoies; ainsi il se rendit coupable du même crime que Philippe-le-Bel, le Roi Jean, Henri II, Henri III; il fut, comme eux, faux monnoyeur.

Enfin pour payer ses courtisans et ses maîtresses, il enfonce le poignard dans le sein de la France, que François Ier. lui avoit mis sur la gorge, par la vénalité des charges de judicature; il avoit vendu à l'encan tous les offices royaux; mais ils revenoient à la couronne après la mort du titulaire; et Henri les rendit héréditaire,

moyennant que ceux qui en étoient revêtus payeroient quatre deniers pour livre de la valeur où estimation de ces offices. Si on a reproché à François Ier. d'avoir vendu le droit de rendre la justice, pourquoi a-t-on gardé le silence sur le crime de celui qui consomma sa ruine en le rendant héréditaire ? Cet édit est de 1604.

Nous avons eu des monstres qui ont effrayé, par leurs attentats instantanés, qui ont mérité l'horreur du genre humain ; mais depuis Hugues-Capet, qui, pour couvrir son usurpation, donna aux grands, en propriétés, les duchés, les comtés, les baronnies, etc. qui ne leur avoient été cédés qu'à vie, nous n'avons pas eu de rois, de tyrans qui aient fait à l'état de blessure plus lente, plus longue et plus cruelle que Henri IV.

D. Que pensez-vous de Louis XVI ?

R. Louis XVI est un pourceau nourri dans la fange, ayant dans lui tous les germes de la cruauté, qui n'a pas craint de plonger vingt-cinq millions d'hommes dans les horreurs d'une guerre civile et étrangére ; un imbécile se laissant mener par le nez par une furie qui auroit autant de plaisir à se baigner dans le sang

des Français, qu'elle en prend journellement à le faire cocu. Louis XVI est un nigaud, sans honneur, sans vertu, une machine dont se sert une cour ambitieuse et corrompue, pour faire revivre tous les abus et nous replonger dans l'esclavage : Louis est un scélérat, coupable envers la nation des crimes de trahison, de parjure, d'ingratitude, de révolte contre la constitution, criminel de lèze-nation au premier chef, indigne en tout du nom de roi.

Louis est en un mot le même qu'à Versailles.
Sans pudeur, sans esprit, sans ame, sans entrailles.

D. Que concluez-vous sur les rois de France.

R. Je conclus que depuis le commencement de la monarchie jusqu'à nos jours, tous les rois qui ont gouverné la France n'ont été que des tyrans, qu'aucun d'eux n'a eu des vertus vraiement royales; que puisque les meilleurs qu'on vient de citer étoient si coupables, la France n'a jamais été heureuse ; et que si on remet les rênes du gouvernement entre les mains du perfide qui nous a trompés, il n'y a plus de liberté en France et que par consequent

il faut s'attendre à tous les genres de tyrannie.

Mais le peuple français, ce peuple si généreux, si magnanime, qui s'est montré si digne de la liberté, saura la conserver et anéantir tous les tyrans qui voudroient lui donner des fers.

Par M... S. Adrien, ami de la vérité.